

## Bulletin Mensuel n° 1/2008 Janvier 2008

### SOMMAIRE

#### Editorial

p. 1 [2007: petit bilan pour une grande année](#)

#### Nouvelles du CIR

p. [Projet de formation et d'échange d'expériences à distance – nouvelles fiches sur le site du SSI/CIR](#)

#### En bref

p. 3 [L'assemblée générale des Nations Unies encourage l'élaboration en cours de lignes directrices de l'ONU pour l'utilisation et des conditions appropriées de prise en charge alternative des enfants](#)  
p. 3 [Suspension des adoptions en République du Congo \(Brazzaville\)](#)

#### Pratique

p. 4 [Lettonie: une étude récente souligne l'importance de la préparation à l'adoption pour tous les enfants, quel que soit leur âge](#)  
p. 5 [Suède – Des parents spéciaux pour des enfants spéciaux: un instrument global pour la préparation des candidats adoptants](#)

#### Ressources interdisciplinaires

p. 6 [Proposition de lecture](#)  
p. 7 [Un nouvel instrument européen pour les services de post-adoption](#)

#### Conférences, séminaires, colloques, cours à venir

p. 8 [France, Grande-Bretagne](#)

### EDITORIAL

## 2007: Petit bilan pour une grande année

*En ce début 2008, l'équipe du SSI/CIR souhaite présenter les différentes activités de l'année dernière, exceptionnellement riche. La plupart des lecteurs du bulletin n'ayant pas accès au rapport annuel, il a semblé utile au SSI/CIR de revenir sur ces projets afin de donner une image plus complète de ses prestations.*

L'année 2007 aura été bien remplie: en plus des services de base qui constituent le cœur des activités du SSI/CIR (et ce bulletin en particulier), son équipe a assumé toute une série de mandats qui, s'ils ne furent pas toujours faciles à glisser dans les agendas, ont assurément été une source d'inspiration et de satisfaction.

#### Des projets

Le projet le plus important en termes de temps et de ressources a été conduit en Moldavie. Dénommé « Développement de services sociaux intégrés en faveur des familles

vulnérables et des enfants en situation de risque en Moldavie », financé par l'Union Européenne (projet TACIS) et mis en œuvre par le bureau national de l'UNICEF, le projet a couvert les différents aspects nécessaires à la mise en place d'une réforme sociale d'ampleur nationale. Le SSI/CIR s'est chargé des révisions législatives en lien avec les propositions formulées par les experts concernant la réorganisation des services sociaux et des mesures de prise en charge alternative en faveur des enfants. Un projet de Code des Droits de l'Enfant a été élaboré, ainsi que plusieurs cadres législatifs secondaires tels que l'accréditation des ONG actives dans ce

domaine, les mécanismes de plainte accessibles aux enfants en institutions, etc. Le mandat a été réalisé en partenariat avec la branche suisse du SSI qui s'est occupée des aspects liés à la politique sociale (désinstitutionalisation, code éthique, etc.).

Le second projet de grande ampleur s'est inscrit dans le cadre d'une étude lancée par l'UNICEF visant à mieux comprendre les problématiques liées à l'adoption dans les pays de l'ex-URSS. Une première mission d'évaluation a été conduite en Azerbaïdjan, suivie d'une « double mission » au Kazakhstan et Kirghizstan. Parallèlement, une formation d'une semaine a été dispensée à Genève, aux membres de la nouvelle autorité centrale de Baku.

A la demande du Gouvernement de Chypre, le SSI/CIR a également élaboré une proposition de cadre législatif et a participé à une table ronde en vue de la révision de la loi chypriote relative à l'adoption nationale et internationale. Ce projet a été finalisé en 2007. Le Centre a également été consulté par la Mauritanie (Décret sur le Centre d'Accueil des Nouveaux Nés abandonnés) et par l'Irlande (Commission en charge de la réforme législative relative à l'adoption).

### **Des conférences, des séminaires et de la formation**

Les quatre membres du SSI/CIR ont par ailleurs parcouru des milliers de kilomètres à travers le monde pour participer à plusieurs conférences consacrées à l'adoption : au Pérou (organisée par l'Autorité centrale d'adoption), en France (organisée par l'Agence Française d'Adoption), en Inde (organisée par CARA), en Lituanie (réunion des autorités centrales européennes), et en Espagne (organisé par le Ministère du travail et des affaires sociales).

Mandaté par l'ONG suisse « Children Action », deux membres du SSI/CIR ont dispensé en Roumanie un cours de trois jours sur les droits de l'enfant privé de famille dans le cadre d'une formation post-grade adressée aux assistants sociaux, psychologues et juristes. Le SSI/CIR est également intervenu en France lors d'un séminaire de formation des intermédiaires en adoption, et en Suisse dans le cadre d'une formation post-grade sur la protection de l'enfance.

### **Des recherches**

L'Autorité centrale fédérale du Canada a commandé une recherche sur la kafala et les pratiques d'adoption dans une série de pays musulmans. En outre, le SSI/CIR a entrepris

une étude comparative sur la pratique de la kafala dans différents pays musulmans et différents pays d'accueil. Cette étude a été un succès et a été présentée aux autorités centrales en Lituanie. Si des financements sont trouvés, elle sera traduite en anglais et en espagnol et éditée cette année. L'étude sur l'adoption des enfants grands a quant à elle été traduite en espagnol et en anglais et est prête à être diffusée.

Des recherches plus limitées ont également couvert la question de l'adoption ouverte (*open adoption*), des statistiques, etc. La question de la protection et de la prise en charge des mineurs non accompagnés a quant à elle fait l'objet d'une série spéciale dans les bulletins de juin à décembre 2007, grâce à un soutien de l'UNICEF.

Enfin, le projet « Fiche de formation » arrive à son terme à la fin de ce mois: 54 fiches ont été publiées en un peu plus de deux ans, et distribuées à un nombre toujours croissant de bénéficiaires (plus de 2500 répartis dans 120 pays).

Naturellement, les activités traditionnelles du SSI/CIR se sont poursuivies tout au long de l'année: 10 bulletins mensuels, 15 états de situations réservés aux autorités centrales finançant le Centre, plus de 80 réponses documentées sur divers sujets, etc.

### **Une évolution prometteuse**

Cette longue énumération démontre que la réputation du Centre de Référence est désormais bien établie et que ses services sont appréciés loin à la ronde. Près de 15 ans après sa création, l'évolution des activités, en particulier l'importance croissante des projets spécifiques, permet au Centre non seulement d'élargir sa sphère de compétence et de développer ses relations avec les professionnels à travers le monde, mais elle assure également les rentrées financières nécessaires à son fonctionnement. En lui permettant d'approfondir son expertise, elle nourrit les services de base fournis aux autorités qui soutiennent le SSI/CIR, services qui restent naturellement prioritaires dans l'organisation du travail.

Le Service Social International et l'équipe du SSI/CIR remercient chaleureusement ses différents partenaires pour leur soutien et pour la confiance témoignée tout au long de cette année. Ses remerciements vont en particulier au Bureau Régional ECO-CEI de l'UNICEF à Genève et aux bureaux nationaux de cette même organisation pour leur excellente coopération dans la réalisation des projets

mentionnés, ainsi qu'aux Gouvernements Irlandais et Sud-Africain qui ont rejoint en 2007 le cercle des pays soutenant le Centre, portant ainsi leur nombre à vingt.


L'équipe du SSI/CIR formule ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à tous ses lecteurs et se réjouit de poursuivre avec eux les combats qui font le sens de notre travail et de notre engagement.

*L'équipe du SSI/CIR*


#### NOUVELLES DU CIR

• **Projet de formation et d'échange d'expériences à distance – nouvelles fiches sur le site du SSI/CIR:** Les fiches N° 53 à 54 ont été diffusées. La première concerne la prévention des trafics et des abus dans le domaine de l'adoption et la deuxième réunit les références bibliographiques de l'ensemble des fiches que nous avons publiées. Il s'agit en effet des dernières fiches de ce projet financé par le canton de Genève, Suisse. Nous avons eu beaucoup de plaisir à réaliser l'ensemble de ces outils de formation et nous espérons que ceux-ci vous ont été, vous sont et vous seront encore très utiles dans votre pratique professionnelle. Toutes les fiches peuvent être consultées en anglais, français et espagnol à l'adresse suivante: [www.iss-ssi.org/Resource\\_Centre/Tronc\\_DI/tronc\\_di\\_fic.html](http://www.iss-ssi.org/Resource_Centre/Tronc_DI/tronc_di_fic.html). Par ailleurs nous espérons, dans la mesure de nos moyens, publier une version papier complète de la collection dans le courant de l'année.

#### EN BREF

**L'assemblée générale des Nations Unies encourage l'élaboration en cours de lignes directrices de l'ONU pour l'utilisation et des conditions appropriées de prise en charge alternative des enfants **: Le 18 décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté une résolution sur les droits de l'enfant à l'unanimité moins une voix (les Etats-Unis). A son paragraphe 16, le document encourage les Etats à adopter et appliquer des lois sur la protection des enfants privés de soins parentaux et à améliorer la mise en œuvre des politiques et programmes en la matière. L'AGNU reconnaît en outre que, lorsqu'une prise en charge alternative est nécessaire, les solutions familiales et communautaires devraient être privilégiées. Dans ce contexte, elle accueille favorablement le processus en cours d'élaboration de lignes directrices de l'ONU pour l'utilisation et des conditions appropriées de prise en charge alternative des enfants. Pour rappel, ce projet de ligne directrice est le fruit d'une initiative conjointe de l'UNICEF et du SSI, lancée début 2004 (voir Bulletins 72-73, 3/2006 et 9/2006). Il est actuellement porté par le Brésil et son adoption finale est prévue lors de la session de l'AGNU qui aura lieu fin 2008.

Source: Crinmail 942, 18 décembre 2007, Résolution A/C.3/62/L.24/Rev.1 sur les Droits de l'enfant [www.crin.org/docs/FileManager/un\\_ga\\_res\\_2007.pdf](http://www.crin.org/docs/FileManager/un_ga_res_2007.pdf)

**Suspension des adoptions en République du Congo (Brazzaville) **: En novembre 2007, le gouvernement congolais a annoncé que les procédures d'adoption internationale seraient suspendues sur tout le territoire congolais jusqu'à nouvel ordre. Cette annonce apparaît dans le sillage de l'arrestation des membres de l'Arche de Zoé au Tchad, ainsi que dans la lutte contre les pratiques illégales d'adoption réalisées par un organisme d'adoption espagnol au Congo. Ces affaires ont renforcé les préoccupations des pouvoirs publics, qui étaient conscients des rôles et des intérêts de divers acteurs dans le processus d'adoption, en particulier des magistrats congolais, et qui désirent maintenant être plus rigoureux avec la procédure d'adoption, telle qu'elle est stipulée dans les règles et les textes en vigueur, en particulier dans le Code de la Famille, et dont le principe ne semble pas être remis en question par les autorités. Des organismes de promotion et protection des droits de l'homme dans ce pays sont satisfaits de cette démarche, qui devrait tout de même mener à des mesures pratiques pour une amélioration du système d'adoption, plutôt que de demeurer une simple mesure de suspension. Toutefois, cette situation suscite également des controverses parmi les orphelinats et ONGs actives dans l'adoption. En effet, il semblerait que certains, dont les procédures sont plus que douteuses, ont vu leurs effectifs d'enfants baisser, car les enfants ont finalement pu être réintégrés dans leurs familles. D'autres organismes, plus respectueux de la procédure d'adoption internationale, pensent que les circonstances actuelles ne compliqueront que davantage ces procédures.

Sources : 'Congo : Suspension des adoptions après les arrestations au Tchad', *IRIN News*, 2 novembre 2007 ([www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=75133](http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=75133)); 'Suspension de toutes les procédures d'adoption en cours au Congo', *Agence de Presse Africaine*, 3 novembre 2007 ([www.apanews.net/apa.php?page=show\\_article&id\\_article=45853](http://www.apanews.net/apa.php?page=show_article&id_article=45853)); 'Le Congo suspend les adoptions internationales d'enfants congolais', *Panapress*, 18 décembre 2007 ; 'Le Congo suspend les adoptions internationales', *NouvelObs*, 2 novembre 2007 ([http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/international/afrique/20071101.OBS2496/le\\_congo\\_suspend\\_les\\_adopti\\_ons\\_internationales.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/international/afrique/20071101.OBS2496/le_congo_suspend_les_adopti_ons_internationales.html)); 'Arche de Zoé version congolaise', *Tribune des droits humains – Genève*, 18 janvier 2008 (<http://www.droitshumains-geneve.info/spip.php?article2658>).

## PRATIQUE

### **Lettonie: une étude récente souligne l'importance de la préparation à l'adoption pour tous les enfants, quel que soit leur âge**

*L'Autorité Centrale de Lettonie a mené une étude sur la préparation des enfants à l'adoption au sein de 30 institutions et 7 tribunaux des orphelins du pays.*

**L**es ressources concernant la préparation des futurs parents adoptifs sont devenues considérables. Mais malheureusement ce n'est pas le cas pour la préparation des enfants à l'adoption. En effet, il n'y a encore que peu de documentation à ce sujet. Dans ce contexte, l'étude menée par l'Autorité Centrale lettone dans 30 institutions et 7 tribunaux des orphelins du pays est précieuse. Elle montre l'importance de la préparation des enfants, même quand ils ont moins de deux ans. Cette étude donne aussi des détails sur la manière dont la préparation est organisée, sur ceux qui l'organisent et sur les obstacles les plus fréquemment rencontrés.

Tous les professionnels interrogés considèrent qu'il est nécessaire de consacrer du temps pour la préparation de l'enfant à l'adoption. Toutefois, ils ne s'accordent pas tous sur le meilleur moment pour mener cette préparation. Certains pensent qu'elle devrait débuter après que l'enfant ait définitivement quitté sa famille biologique. D'autres pensent qu'elle devrait débuter plus tard, après que l'enfant soit devenu légalement adoptable ou bien même une fois qu'il ou elle s'est vu attribuer une nouvelle famille afin d'éviter les faux espoirs. Chacun de ces arguments est défendable, mais le SSI/CIR recommande d'accompagner l'enfant dès que possible, tout d'abord avec des informations générales puis, au cours de la procédure, avec une préparation plus spécifique.

#### **Modalités et contenu de la préparation**

La préparation est généralement constituée d'entretiens individuels entre les professionnels et l'enfant. Souvent, elle comporte aussi l'élaboration d'un livre de vie et différents jeux.

Elle implique une équipe de professionnels habituellement constituée d'un travailleur social, d'un psychologue, du directeur de l'institution et souvent d'un employé d'un tribunal des orphelins, de membres de la famille adoptive et de personnes proches de l'enfant. Ils participent tous selon leurs domaines de capacité.

Concrètement, plusieurs sujets devraient être discutés avec l'enfant. Entre autres, la question de sa relation avec sa famille biologique devrait être abordée. Les professionnels devraient expliquer à l'enfant la raison pour laquelle il a été séparé de sa famille et ne peut pas y retourner, et les possibilités de contact avec les membres de la famille. Il est aussi très important de demander à l'enfant comment il imagine sa nouvelle famille puis de parler avec lui des différences entre cette représentation qu'il se fait et la réalité. La signification et les conséquences de l'adoption doivent aussi être abordées avec l'enfant et il est important de connaître l'avis de l'enfant quant à ce projet. Les professionnels interrogés ont aussi mis l'accent sur l'importance d'expliquer à l'enfant comment fonctionne le processus d'adoption.

Selon cette étude, les questions et les avis exprimés par les enfants lors de la préparation varient en fonction de leur âge. Généralement, les enfants de moins de deux ans ne posent pas de questions, mais dès lors qu'ils comprennent qu'ils vont avoir une mère et un père, ils se montrent plus sûrs d'eux. Les enfants âgés de 2 à 6 ans sont très préoccupés par les questions de communication (en quelle langue ils parleront avec leur future famille), par la relation avec leur nouvelle famille et par leur nouveau mode de vie (auront-ils leur propre chambre et leurs propres jouets). Lorsqu'ils sont



plus âgés, les enfants se soucient aussi de la séparation d'avec leurs amis et de la possibilité de retourner en Lettonie s'ils ne s'entendent pas avec leur famille adoptive ou quand ils seront adultes.

### Obstacles à la préparation

Selon cette étude, la préparation des enfants à l'adoption n'est pas toujours chose facile car de nombreux obstacles peuvent se présenter, tel le manque d'information concernant les adoptants. Trop souvent, les professionnels doivent préparer l'enfant sans disposer d'assez de photos ni d'informations sur la personnalité, le mode de vie et l'environnement social de la famille adoptive. Il est donc nécessaire que les

pays d'accueil complètent les dossiers d'adoption avec le plus d'informations possibles.

Parmi les autres obstacles à la préparation des enfants, on note le manque de personnel spécialisé disponible en Lettonie et l'attitude négative des employés des écoles envers l'adoption. Dans ces conditions, il faudrait que plus d'efforts soient fournis pour former plus de professionnels et pour mieux informer le public sur ce qu'est réellement l'adoption. Ces étapes sont essentielles si l'on veut changer cette tendance et établir un environnement et des outils adéquats pour améliorer la préparation des enfants.

Pour plus d'infos: [www.bm.gov.lv](http://www.bm.gov.lv)

## SUÈDE – Des parents spéciaux pour des enfants spéciaux: un instrument global pour la préparation des candidats adoptants

*Le matériel de cours utilisé en Suède lors de la préparation des candidats adoptant donne un aperçu global du processus d'adoption et guide les futurs parents tout au long de la préparation nécessaire pour adopter un enfant qui a vécu la perte d'au moins un adulte important.*

L'autorité suédoise en matière d'adoptions internationales (Myndigheten för internationella adoptionsfrågor, MIA) a récemment publié une version anglaise du matériel de cours préparatoire pour les candidats adoptants suédois. Ce manuel est intitulé *Special parents for special children*<sup>1</sup> (Des parents spéciaux pour des enfants spéciaux). Dans ce pays, ce cours est obligatoire depuis 2005 pour quiconque envisage pour la première fois une adoption internationale. La préparation a lieu en partie lors du cours obligatoire, et continue lors de l'étude et l'évaluation du foyer. L'objectif de ce cours est de donner aux candidats adoptants des informations et une occasion de mieux comprendre les enfants adoptés et leurs besoins, les dispositions légales, le processus d'adoption et l'aide disponible en cas de problème. Le cours vise également à stimuler les processus émotionnels. Dans ce but, il est suggéré que les formateurs utilisent des exercices, de la littérature, des films, des programmes radios, des articles, des devoirs et des groupes de discussion pour clarifier les valeurs. Le SSI salue ces initiatives car elles procurent des garanties additionnelles pour la réussite des adoptions internationales.

### Contenu du manuel de cours

Le livre de cours est divisé en 7 thèmes. Il donne des extraits d'expériences personnelles,

propose des questions à se poser à soi-même sur chaque aspect de la préparation, et fournit quelques ressources complémentaires et suggestions de lecture.

Les 7 thèmes sont les suivants:

- *Adoption internationale*: Ce chapitre présente la situation de l'adoption dans la société suédoise. Il donne un aperçu de la perspective historique et évoque des questions telles que les dilemmes éthiques, le principe du meilleur intérêt de l'enfant, la discrimination ethnique et le contexte juridique international.
- *Fonder une famille*: Cette seconde partie aborde des questions qui sont le plus souvent au coeur de la décision d'adopter, et qui doivent être traitées par les candidats adoptants avant de décider d'adopter. Par exemple, les problèmes de fertilité, l'absence involontaire d'enfant, les relations familiales existantes, le soutien disponible et les différentes formes de familles et de concepts familiaux sont des sujets qui reviennent souvent.
- *Devenir quelqu'un*: Ce chapitre traite des questions d'ordre psychosocial liées aux besoins et au développement de l'enfant, telles que la relation et l'attachement de l'enfant aux autres, son développement linguistique, son traumatisme pendant

l'enfance, et les implications du triangle de l'adoption.

- *Quel enfant a besoin d'une famille? :* Cette partie donne une approche complète des raisons pour lesquelles les enfants sont adoptables et sur leurs caractéristiques médicales et autres. On y trouve aussi une réflexion sur les caractéristiques des futurs enfants adoptifs: âge, fratries, pays d'origine, handicaps ou besoins spéciaux, adoption intrafamiliale, adoption nationale, et enfants en vacances de récupération.
- *Voyager à la rencontre de l'enfant :* Cet aspect du processus d'adoption est abordé en donnant aux candidats adoptants quelques informations quant à la période d'attente, aux possibles procédures dans le pays d'origine de l'enfant, à la préparation et à l'organisation de la première rencontre, et quant au soutien à apporter à l'enfant pour l'aider à s'adapter à une nouvelle langue et peut être même à un nouveau nom.
- *Devenir une famille adoptive :* Le manuel de cours évoque aussi les potentiels problèmes d'adaptation et la manière de les identifier et de les résoudre. Ces problèmes peuvent se présenter sous la forme de différents comportements (peur, anxiété, tristesse, troubles du sommeil ou de l'appétit, provocations, etc.) et nécessitent que l'on se penche sur les pertes et traumatismes passés, sur les différences visibles et sur les questions concernant les racines et les origines de l'enfant.
- *La vie en famille :* Le dernier chapitre met en évidence les conséquences de l'adoption internationale sur une vie. Il aborde en particulier les diverses étapes de développement de l'enfant tout au long de sa jeune vie, période au cours de laquelle les sentiments d'adoption peuvent refaire surface. Ce chapitre évoque aussi la manière dont on peut soutenir l'enfant dans ces situations, la considération de voyages de retour, y compris ceux durant lesquels peut s'effectuer la recherche des parents biologiques.

### Objectifs du manuel de cours

Avec *Special parents for special children*, le MIA a pour but de fournir aux candidats adoptants plus que de simples informations. Il veut leur permettre de se préparer personnellement au défi de l'adoption. Le MIA veut assurer que les adoptants se sentent sûrs de leur capacité à assumer la responsabilité de

leurs actes, quel qu'en soit le résultat.

Le manuel sert d'aide au cours préparatoire et donne aux parents une base de réflexion, de discussion, de questions et de résolution de situations difficiles. Il leur apporte un cadre pour considérer leur capacité à être parent et subvenir aux besoins des enfants, et en particulier aux besoins des enfants adoptés qui portent souvent en eux des traumatismes liés à la perte d'un proche ou à des événements passés.

Le SSI/CIR est conscient que les cours préparatoires pour les candidats adoptants sont disponibles, parfois de manière obligatoire, dans beaucoup d'autres pays. C'est pourquoi toute autre expérience et documentation sur le sujet serait la bienvenue.

<sup>1</sup> *Special parents for special children*, Socialstyrelsen (Bureau national de la santé et des affaires sociales) and Myndigheten för internationella adoptionsfrågor (MIA, Autorité suédoise en matière d'adoption internationale), août 2007, 130 pp. Le manuel est disponible en anglais sur le site web du MIA: [www.mia.eu/english/parents.pdf](http://www.mia.eu/english/parents.pdf), et peut être commandé au MIA, Box 30, 101 26 Stockholm, Suède; [info@mia.eu](mailto:info@mia.eu); Fax: +46 8 650 41 10.

### PROPOSITIONS DE LECTURE

**Attachement et adoption**, Deborah GRAY, Paris, De Boek Université, Collection Parentalité, 2007.

Ce livre est destiné aux parents adoptifs et d'accueil et leur présente les différentes étapes du développement de tout enfant, puis explique comment ces étapes peuvent être parcourues quand l'enfant a vécu l'abandon par sa maman de naissance. Il propose des conseils pratiques et des suggestions reposant sur des bases théoriques solides concernant l'attachement, le développement et les traumatismes précoces. Des sujets tels que les traumatismes, le deuil, les troubles de l'attachement, les changements culturels, l'exposition prénatale à l'alcool et aux drogues ou la façon d'identifier les défis familiaux et y faire face sont abordés pour permettre aux parents d'évaluer le développement psychoaffectif de leur enfant, les défis particuliers de leur famille et comment permettre à leur enfant de développer son plein potentiel. Le livre est préfacé par Cécile Delannoy, maman adoptive et auteur de *Au risque de l'adoption* (La Découverte, Paris, 2006) et par Johanne Lemieux, maman adoptive et travailleuse sociale québécoise qui a développé l'Adopteparentalité®, méthode biopsychosociale d'accompagnement des familles adoptives.

## Un nouvel instrument européen pour les services de post-adoption

*Des Lignes directrices sur les services de post-adoption, destinées à la fois aux professionnels et aux dirigeants politiques, ont été publiées en septembre 2007 par le Réseau européen des Observatoires Nationaux sur l'Enfance – ChildONEurope.*

**L**es Lignes directrices sur les services de post-adoption (*Guidelines on Post-adoption Services*) ont été élaborées par un groupe d'experts nommés par ChildONEurope et venant tant de pays d'origine que de pays d'accueil. Ce sujet a été choisi pour le rôle important qu'il tient dans le processus d'adoption. Or la majorité des pays impliqués dans les adoptions internationales ne lui prêtent pas une attention suffisante ou adéquate. Il reste donc nécessaire d'en assurer une meilleure promotion. Ces Lignes directrices ont pour but de faciliter ce processus à travers une analyse théorique et pratique intéressante. Elles établissent d'abord le contexte, les raisons d'être et les objectifs des services de post-adoption, puis étudient les questions pratiques.

### **Contexte et principaux objectifs des services de post-adoption**

Les Lignes directrices établissent le cadre légal des services de post-adoption. Au niveau international, la Convention de la Haye sur les adoptions internationales de 1993 et la Convention des droits de l'enfant de 1989 requièrent que les Etats assument une série de fonctions pour protéger les enfants adoptifs et leurs familles, y compris la mise en place de services de post-adoption. Au niveau européen, la résolution du Parlement européen sur l'amélioration de la loi et de la coopération entre les Etats membres dans les procédures de protection de l'enfant, établit des obligations de l'Etat similaires, mettant davantage l'accent sur le soutien fourni aux candidats à l'adoption domestique et internationale.

Également basées sur des études d'ordre scientifiques, ces Lignes directrices reconnaissent et soulignent la nécessité de fournir des services de post-adoption afin de répondre aux besoins physiques et psychologiques des enfants adoptifs, au moment de leur arrivée et après leur adoption, ainsi qu'à ceux des parents adoptifs et des familles d'origine. Selon les Lignes directrices, les services de post-adoption trouvent leur principale raison d'être dans la nécessité pour les parents adoptifs de se faire aider par des

professionnels afin de comprendre leurs enfants et de réagir de la façon la plus appropriée à leurs besoins. En accord avec chaque situation individuelle, ces besoins peuvent être différents, les principales préoccupations étant celles liées à la croissance physique et la santé de l'enfant, son développement émotionnel et cognitif, son intégration sociale, les questions de comportement et d'identité, les recherches sur les origines.

Comme mentionné dans les Lignes directrices, les services de post-adoption devraient être établis dans le contexte d'une coordination par réseau professionnel, basée sur la confiance et la responsabilité commune entre les pays d'accueil et les pays d'origine. En outre, les aspects politiques, sociologiques, culturels et financiers liés au concept d'adoption doivent être pris en considération pour mieux comprendre comment les services post-adoption sont mis en place ou non dans chaque pays et comment ils sont organisés. En fait, le contexte mondial de l'adoption internationale, le rôle des médias, et certains préjugés irrationnels répandus à propos de l'adoption influencent les politiques nationales sur l'adoption et le dialogue entre les familles adoptives et les professionnels ainsi qu'entre les professionnels eux-mêmes.

### **Mise en place des services de post-adoption**

D'un côté, les services de post-adoption consistent à fournir des rapports de suivi sur la situation des enfants adoptés, pour lesquels les Lignes directrices offrent une méthodologie pour les mener à bien, ainsi que pour leur contenu. D'un autre côté, ces services doivent fournir un soutien professionnel aux trois groupes formant le 'triangle de l'adoption', ainsi nommé : les adoptés, les parents biologiques et les parents adoptifs.

Ces Lignes directrices insistent sur le fait que les services de post-adoption devraient être disponibles rapidement, et qu'ils devraient être accessibles à toute étape de la procédure d'adoption: le jour où les parents biologiques décident d'abandonner leur(s) enfant(s), le jour où l'adoptabilité de l'enfant est établie, le jour où les candidats adoptants font la demande

d'adoption. À l'étape spécifique de la recherche d'origines, les professionnels jouent un rôle important pour soutenir tous les acteurs impliqués et comme médiateurs entre l'enfant, son histoire et ses parents adoptifs. La manière dont ce soutien est fourni peut beaucoup varier d'un pays à l'autre, comme le montrent les expériences de plusieurs pays européens (la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, etc.) présentées dans le document.

Les services publics spécialisés dans l'adoption, ou les organismes agréés, sont les principaux fournisseurs de services de post-adoption. Les Lignes directrices soulignent l'importance de former les professionnels de ces services, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des différents systèmes de post-adoption. Des directives générales sont proposées afin de répondre à ces objectifs. De plus, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services de post-adoption, les Lignes directrices proposent également un système de

surveillance et insistent sur l'importance de la promotion des activités de recherches dans le domaine. Les deux sont parties intégrantes de la construction et de la mise en place d'un réel système de services de post-adoption.

La large diffusion de ces Lignes directrices représenterait un réel progrès pour le développement de la qualité des services de post-adoption, pour fournir un guide pratique aux professionnels impliqués, et pour soutenir les dirigeants politiques lorsqu'ils abordent ce sujet dans la législation nationale et à travers le système de protection de l'enfant et de la famille.

Une version électronique des ces Lignes directrices est disponible sur:

[www.childoneurope.org/fr/activities/pdf/post-adoption\\_def2.pdf](http://www.childoneurope.org/fr/activities/pdf/post-adoption_def2.pdf).

Il est également possible d'en demander une version papier au secrétariat de ChildONEurope en écrivant à : [childoneurope@minori.it](mailto:childoneurope@minori.it)

#### CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES, COURS À VENIR

- **France** : *Les adoptions tardives: aspects psychologiques, juridiques et cliniques*, Paris, 10-14 mars 2008. Ce stage est animé par Omblin Ozoux-Teffaine, psychologue et psychanalyste, avec la participation de plusieurs intervenants spécialisés. Il aborde des questions telles que la préparation des candidats pour ces adoptions, les conditions d'une mise en relation qui favorisent l'inscription dans la filiation adoptive, les possibilités à envisager en cas de rejets, le rôle des intermédiaires... *Contact* : 20 rue de Dantzig, 75015 Paris; tél. : +33 1 53 68 93 40 ; fax : +33 1 53 68 93 45 ; [copes-formation@wanadoo.fr](mailto:copes-formation@wanadoo.fr); [www.lecopes.com](http://www.lecopes.com).
- **Grande-Bretagne**: *Action hero, new man, strong silent type? None of the above? Understanding the contribution of men to caring for children (héros d'action, nouvel homme, de type grand et silencieux? Aucun de ceux-ci? Comprendre la contribution des hommes dans la prise en charge des enfants)*, Londres, 26 février 2008. Cette conférence part du constat que plus d'hommes célibataires et de couples homosexuels masculins adoptent ou prennent en charge des enfants. Dans ce contexte, ils sont confrontés à des questions et des dilemmes liés à leur condition d'homme. Ils peuvent parfois hésiter à se porter candidats à l'adoption ou à la prise en charge, soucieux que leur motivation soit considérée avec suspicion. Parallèlement, il est nécessaire d'encourager plus d'hommes à envisager la prise en charge d'enfants en tant que choix positif. Même si de nombreuses agences reconnaissent ce que les hommes ont à apporter, il y a encore beaucoup à faire pour reconnaître leur véritable contribution dans la prise en charge des enfants. Cette conférence abordera quelques-unes des plus épineuses questions en matière de stéréotypes et évaluera ce qui peut être appris de la recherche et de la pratique afin de guider ceux qui travaillent avec les hommes dans le contexte de la prise en charge des enfants. *Contact*: Conference team, BAAF, Saffron House, 6-10 Kirby Street, London EC1N 8TS, [conferenceteam@baaf.org.uk](mailto:conferenceteam@baaf.org.uk)

*Pour rappel, ce Bulletin est distribué à un réseau sélectionné d'Autorités et de professionnels et n'est pas destiné à être placé sur un site Internet sans l'autorisation du SSI/CIR.*

*La table des matières des Bulletins 1997 – 2007 se trouve à l'adresse Internet: [www.iss-ssi.org/Resource\\_Centre/Reference/A\\_propos/a\\_propos.html](http://www.iss-ssi.org/Resource_Centre/Reference/A_propos/a_propos.html), voir Activités.*

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants, pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.